

Modalités d'obtention du certificat de qualification environnementale

Les travailleurs et travailleuses concernés doivent transmettre une demande écrite à l'adresse suivante :

- **Centre administratif de la qualification professionnelle
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Case Postale 100
Victoriaville (Québec) G6P 6S4**

Outre le formulaire prescrit, la demande comprendra :



- **une photocopie lisible de l'attestation de réussite d'une des formations sur les halocarbures reconnues par Emploi-Québec (relevé de notes du MEQ)**



- **un chèque ou mandat-poste de 55,50\$ établi au nom du Ministre des Finances du Québec, pour les frais de délivrance du certificat;**

Pour information

Renseignements téléphoniques

1 888 EMPLOIS
(1 888 367-5647)